

DECISION N°05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

### DECISION DE LA PRESIDENTE

#### PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE BALAYAGE DES VOIRIES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES DU PAYS DE POUZAUGES (GROUPEMENT DE COMMANDES)

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CC04062003 du 04 juin 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de communes,

Vu l'article 1.10 de la délibération n° CC30052303 du Conseil 30 mai 2023 « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que leurs avenants inférieurs à 10% pour les fournitures et les services et leurs avenants inférieurs à 15% pour les travaux, conclure et signer toute convention de groupement de commandes.

Vu la procédure des dispositions passées en application de l'article R.2123-1- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché pour des Prestations de services pour le balayage des voiries communales et intercommunales du pays de pouzauges (Groupement de Commandes)

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Attributaire : BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISIQUE  
7 Route de Montjean  
Le Pélican  
49620 Mauges sur Loire

**PRESTATIONS REGULIERES**

COLLECTIVITE	LINEAIRE MENSUEL	LINEAIRE BIMESTRIEL	PU HT. AU ML	MONTANT HT. MENSUEL	MONTANT HT. BIMESTRIEL	
CHAVAGNÉS LES REDOUX	3600	4800	0,03155	113,58	151,44	
LA MEILLERAIE TILLY	8746	8982	0,03155	275,94	283,3821	
* ZA La Gare		370	0,03155		11,6733	
* ZA l'Orangerie		150	0,03155		4,7325	
* ZA la Gare (Hautecou)		360	0,03155		11,358	
MONSIEIRIGNE	3340	3132	0,03155	105,38	98,8146	
MONTOURNAIS	4497	6352	0,03155	141,88	200,4056	
LE BOUFÈRE	3424	15575	0,03155	108,03	491,39123	
* ZA Richebonne		55	0,03155		1,73523	
POUZAUGES	9916	41968	0,03155	312,85	1324,0904	
* Zi Montfaut	3300		0,03155	110,43		
* ZA Fief Roland	1500		0,03155	47,33		
REAUMUR	2485	5083	0,03155	78,40	160,36865	
* ZA Plande Bouillard		400	0,03155		12,62	
SAINTE MÉSMIN	5234	9771	0,03155	165,13	308,27505	
* ZA la Vallée		140	0,03155		4,417	
SEVREMONT			0,03155	0,00	0	
LES CHATELLEIERS CHATEAUMUR	2409	3239	0,03155	76,00	102,19045	
* ZA Le Guitton		335	0,03155		10,56925	
LA POMMERAIE SUR SEVRE	2651	2122	0,03155	83,64	66,9491	
SAINTE MICHEL MONT MERCURE	2468	6439	0,03155	77,87	203,15045	
LA FLOCELLIERE	2703	9732	0,03155	85,28	307,6756	
TALLUD SAINTE GEMME	2241	1342	0,03155	70,70	42,3401	
<b>Total linéaire en mètres</b>	<b>58714</b>	<b>120367</b>				
				<b>Montant total H.T.</b>	<b>1 852,43 €</b>	<b>3797,38</b>
				<b>Montant T.V.A.</b>	<b>185,24 €</b>	<b>379,76 €</b>
				<b>Montant total T.T.C.</b>	<b>2 037,67 €</b>	<b>4 177,34 €</b>

\* ZAC de la CCP

Montant total annuel H.T. (annuel + bimestriel)	22 229,12 €	22 785,47 €	45 014,59 €
Montant T.V.A.	2 222,91 €	2 278,55 €	4 501,46 €
Montant total (annuel + bimestriel) T.T.C.	24 452,03 €	25 064,02 €	49 516,05 €

**ARTICLE 2 :** De signer le marché relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à POUZAUGES, le 05 février 2024

La Présidente  
Bérangère SOULARD



Cette décision est rendue exécutoire par :

- transmission en Préfecture
- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire
- mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.